

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 09 février 2018 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte d'échange entre l'Etat et la Ville

Acte d'échange entre l'Etat et la Ville, par lequel la Ville cède et abandonne à l'Etat les parcelles inscrites au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord ci-après :

N° cadastre	Lieu-dit	Nature	Contenance
2346/16784	Boulevard Charles de Gaulle	Place voirie	0ha 02a 47ca
2495/17247	Boulevard Charles de Gaulle	Place	0ha 80a 09ca
2495/18842	Boulevard Charles de Gaulle	Place	0ha 00a 01ca
2495/18843	Boulevard Charles de Gaulle	Place	0ha 00a 79ca
2495/18844	Boulevard Charles de Gaulle	Place	1ha 18a 25ca
2495/18845	Boulevard Charles de Gaulle	Place	0ha 81a 52ca
Total :			2ha 83a 13ca

En contrepartie, l'Etat cède et abandonne à la Ville la parcelle inscrite au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord ci-après :

N° cadastre	Lieu-dit	Nature	Contenance
1853/18438	Clair-Chêne	Place (occupée)	2ha 10a 22ca
Total :			2ha 10a 22ca

Les propriétés immobilières échangées de part et d'autre sont évaluées comme suit :

- 1- Parcelles cédées par la Ville :
2ha 83a 13ca à 1.859,00 €/are 526.338,67 €
- 2- Parcelle cédée par l'Etat :
2ha 10a 22ca à 1.859,00 €/are 390.798,98 €

Le présent échange a donc été consenti et accepté moyennant une soulte de **cent trente-cinq mille cinq cent trente-neuf euros soixante-neuf cents (135.539,69€)** au profit de la Ville.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Janine BISDORFF
Chef de Service Biens fonciers